



RECENSEMENT
Les conservateurs veulent s'expliquer en comité
Page A 3



MARÉE NOIRE
BP pourrait boucher les puits pour de bon
Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CI N° 159

LE LUNDI 19 JUILLET 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

Coalition arc-en-ciel en réponse au G20

Objectif: réclamer une enquête publique et épauler les personnes arrêtées

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

Plusieurs organisations lancent aujourd'hui une nouvelle coalition arc-en-ciel qui non seulement réclame une enquête publique sur le récent sommet du G20, mais compte soutenir concrètement les personnes aux prises avec des frais judiciaires et même des séquestrations psychologiques après un séjour dans les cellules torontoises.

Plusieurs membres de cette coalition Solidarité avec les arrêtés du G20 sont issus des mouvements jeunesse et souverainistes: le Conseil national des jeunes du Parti québécois, le Forum jeunesse du Bloc québécois (FJBQ), les Jeunes Patriotes du Québec (JPQ), la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), le Mouvement pacifique pour l'indépendance du Québec (MPIQ). Joignent également leur voix: Québec solidaire (QS), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et des associations étudiantes.

L'expérience des «arrêtés du G20» n'a rien de drôle. Première voie explorée pour y répondre: l'humour. Des humoristes de la relève se produiront ce mercredi soir au Petit Campus et 50 % des profits seront remis à la cause des manifestants arrêtés. «Au départ, explique l'instigateur de la coalition François Tousignant, je voulais faire un spectacle pour aider les arrêtés à payer leurs frais juridiques. Nous sommes allés chercher l'appui de différents mouvements qui ont accepté de s'unir derrière la cause... et la coalition s'est formée d'elle-même», raconte-t-il, un peu surpris lui-même de l'ampleur de la mobilisation suscitée par son initiative.

Tout commence lorsque son ami et collègue Thomas Deshaies est arrêté dans la Ville-reine, alors qu'il dormait dans un dortoir à l'Université de Toronto. «Quand il est sorti, je me sentais redevable à tous ceux qui ont payé une caution», dit François Tousignant, qui pense alors monter un spectacle d'appui. Mais les événements ont déboulé, et une véritable coalition est née derrière lui. «On réclame une enquête publique au nom du groupe, car on entend beaucoup de choses et on veut savoir ce qui s'est vraiment passé.» Selon lui, «beaucoup de manifestants ont peur de parler à cause des accusations».

VOIR PAGE A 8: G20



ABDELHAH SENNA AGENCE FRANCE-PRESSE

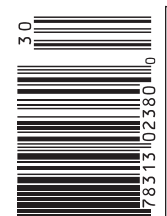
PROCHE-ORIENT

Plus de chicha pour les femmes de la Bande de Gaza

À lire en page B 1

INDEX

Annonces.....	B 2	Météo.....	A 4
Avis publics..	B 6	Monde.....	B 1
Culture.....	B 8	Mots croisés..	A 4
Décès.....	B 2	Religions.....	B 6
Économie.....	B 3	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7
Idées.....	A 7		



VIH: les bailleurs de fonds désertent



LEONHARD FOEGER REUTERS

Des centaines de manifestants ont défilé hier dans le centre de conférence pour demander aux pays donateurs de tenir leurs engagements. «Tenez vos promesses, nous voulons vivre», ont-ils scandé.

Scientifiques et militants dénoncent les promesses financières brisées

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les difficultés de financement de la lutte contre le sida et un appel à un changement de l'approche répressive de la politique internationale sur les drogues injectables ont été au cœur du coup d'envoi de la 18e édition de la Conférence internationale sur le sida, hier, à Vienne, où plus de 20 000 experts, chercheurs, militants et séropositifs sont attendus cette semaine.

La cérémonie d'ouverture — qui a duré plus de trois heures — a commencé par la diffusion d'un message du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, qui s'est dit «soucieux» de la réussite de la lutte contre le sida alors que de plus en plus de bailleurs de fonds y tournent silencieusement le dos. «Nous devons nous assurer que nos gains récents ne sont pas perdus. [...] Certains gouvernements réduisent les efforts contre le sida. Cela doit être une cause de profonde inquiétude pour chacun de nous», a-t-il lancé.

Le directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Michel Kazatchkine, s'est quant à lui dit «extrêmement inquiet» des promesses financières faites par les pays donateurs en vue des trois prochaines années. M. Kazatchkine a expliqué que la «somme nécessaire» au traitement de millions de patients et à la mise en place de campagnes de prévention au VIH/sida oscillait autour de 17 milliards de dollars. «C'est la dose qu'il faut», a-t-il affirmé sans ambages.

Un rapport publié par le Programme des Nations unies sur le sida (Onusida) montre un tassement des versements effectués l'année dernière en pleine crise économique. Le G8, la Commission européenne et d'autres gouvernements ont versé 7,6 milliards de dollars en 2009 pour porter main-forte aux pays en voie de développement, contre 7,7 milliards en 2008, selon le document rendu public à l'occasion du coup d'envoi des travaux de la conférence bisannuelle. Les

VOIR PAGE A 8: VIH

À lire aussi: «De nouvelles avancées pour un vaccin québécois», en page A3

Mobilier urbain à partager

La Ville de Montréal porte atteinte à la liberté d'expression en interdisant d'afficher sur ses poteaux ou ses lampadaires, tranche la Cour d'appel

LISA-MARIE GERVAIS

La Ville de Montréal devra très certainement revoir sa réglementation concernant l'affichage sur le mobilier urbain, qui vient d'être déclarée invalide par la Cour d'appel. C'est ce que laisse entendre un jugement rendu public le 15 juillet dernier qui donne raison à Jaggi Singh, célèbre militant alter-mondialiste, et l'acquiesce de l'accusation d'avoir collé une affiche «ailleurs que sur une surface prévue à cette fin», un acte datant d'avril 2000.

La Ville de Montréal avait allégué qu'en collant sur un po-

teau une affiche qui annonçait la tenue du salon du livre anarchiste, M. Singh contrevenait à l'article 469 du Règlement d'urbanisme de la ville de Montréal,

«Pour les gens des quartiers populaires, les militants, les artistes, mettre une affiche montre le dynamisme de la ville»

qui stipule qu'«il est interdit d'inscrire un message, de coller ou d'agrafer une affiche ailleurs que sur une surface prévue à cette fin». En 2003, la Cour municipale s'était rangée du côté de la Ville, de même que la Cour su-

périeure. Ne rendant pas les armes, Jaggi Singh en avait alors appelé de la décision.

Bien qu'il n'ait pas nié les faits — il dit d'ailleurs n'avoir jamais cessé d'apposer des affiches au mobilier urbain —, l'activiste s'en est pris directement à la réglementation qui, à son avis, est invalide, car elle viole la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. «J'ai

VOIR PAGE A 8: MOBILIER



PHOTOS PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'article 469 du Règlement d'urbanisme de la ville stipule qu'«il est interdit d'inscrire un message, de coller ou d'agrafer une affiche ailleurs que sur une surface prévue à cette fin».



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La D^{re} Sylvie Demers veut redonner aux femmes leurs lettres de noblesse.

L'ENTREVUE

Sexisme hormonal dans les cabinets

Cessons de traiter la ménopause avec des antidépresseurs, réclame la D^{re} Sylvie Demers

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

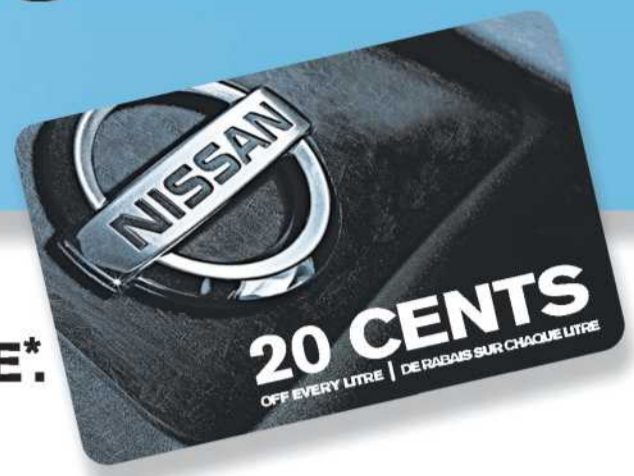
Testostérone rime avec virilité, force et fierté. Œstrogène, avec honte, cancer et «trouble», déplore la D^{re} Sylvie Demers. Un «blâme du féminin» qu'elle combat féroce-ment pour redonner aux hormones de la féminité leurs lettres de noblesse et, surtout, soulager les femmes ménopausées de leurs symptômes... et de la peur des fameuses hormones, celles dont on parle entre filles sur le ton «ahhh, c'est encore mes hormones...».

VOIR PAGE A 8: HORMONES



ROULEZ SUR LE BRAS DU GROS BON SENS

20¢ DE RABAIS SUR CHAQUE LITRE D'ESSENCE*



VERSA à hayon 1.8 S 2010

À L'ACHAT

Prix de vente

15598\$*

FINANCEMENT

0% jusqu'à 60 mois**

NOUVEAU PRIX

TOUT COMPRIS

ÉCONOMISEZ 20 CENTS LE LITRE JUSQU'À 2000 LITRES*
CONSOMMATION/100 KM • VILLE 7,9 L • AUTOROUTE 6,3 L



Versa à hayon 1.8 SL illustrée

ENSEMBLE SPORT SANS FRAIS SUR LA SENTRA SE-R 2010*

UNE VALEUR DE 1 400 \$

- Toit ouvrant vitré électrique
- Sonorisation Rockford Fosgate
- 8 haut-parleurs
- Radio par satellite XM**



Sentra SE-R illustrée

SENTRA 2.0 2010 redessinée

NOUVEAU PRIX

TOUT COMPRIS

À L'ACHAT

Prix de vente

16598\$*

FINANCEMENT

0% jusqu'à 60 mois**

ÉCONOMISEZ 20 CENTS LE LITRE JUSQU'À 2000 LITRES*
CONSOMMATION/100 KM • VILLE 8,4 L • AUTOROUTE 6,4 L

ALTIMA 2.5 S 2010 redessinée

À L'ACHAT

Prix de vente

25 413\$*

FINANCEMENT

0% jusqu'à 60 mois**

NOUVEAU PRIX

TOUT COMPRIS

ÉCONOMISEZ 20 CENTS LE LITRE JUSQU'À 2500 LITRES*
CONSOMMATION/100 KM • VILLE 8,8 L • AUTOROUTE 6,2 L



Altima 3.5 SR illustrée



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI. OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE** nissan.ca

DÉCOUVRIR un nouveau sens

*L'achat ou le financement d'un nouveau véhicule Nissan à hayon, Sentra, Rogue, berline Altima (excluant l'Altima hybride), coupé Altima, Maxima, Murano, X-Trail, Pathfinder, Frontier ou Titan 2010 entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2010 et économisez 20 cents le litre avec le carte Prix Préférentiel, jusqu'à concurrence de 3000 litres d'essence, dans les stations Petro-Canada** participantes à travers le Canada ou dans les stations North Atlantic Petroleum de l'Atlantique. 2000 litres sur la Versa à hayon, le Sentra et la Rogue; 2500 litres sur la berline Altima (excluant l'Altima hybride), le coupé Altima, le Maxima et le Murano; 3000 litres sur le X-Trail, le Pathfinder, Frontier et Titan. La Carte Prix Préférentiel Nissan sera activée au cours des 72 heures suivant l'achat ou l'émission d'un nouveau véhicule Nissan éligible. Le prix de vente à partir de 15 598 \$ pour la Versa à hayon 1.8 S 2010 (DLG60 AAO) / 19 598 \$ pour la Versa à hayon 1.8 SL 2010 (DLG60 AAO) / 19 598 \$ pour la Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4L60 AAO) / 23 298 \$ pour la Sentra 2.0 2010 à transmission automatique (C4L60 AAO) / 25 413 \$ pour la berline Altima 2.5 S 2010 à transmission manuelle (T4R60 AAO) / 27 029 \$ pour la berline Altima 2.5 SR transmission CVT (T4R60 AAO). Taxes, immatriculation et assurance en sus. ** 0% de financement à l'achat, jusqu'à 60 mois disponible pour les modèles neufs de la Sentra, de la Versa à hayon et de l'Altima (excluant le coupé et l'hybride) 2010. Exemple de financement pour la Versa à hayon 1.8 S 2010 (DLG60 AAO), la Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4L60 AAO) et la berline Altima 2.5 S 2010 à transmission manuelle (T4R60 AAO): basé sur un prix de vente de 15 598 \$ / 19 598 \$ / 25 413 \$ à un taux de crédit de 0,000000% (taux réel de 2,99%) / 2,99% / 2,99% avec 0 \$ de frais de compteur initial. Frais de crédit de 10 \$ / 20 \$ / 20 \$ pour une obligation totale de 19 600 \$ / 20 600 \$ / 25 413 \$. 1. Pour profiter de l'ensemble sport sans frais, l'achat de l'ensemble Touch est obligatoire (700 \$). * 7. **, 1. Offres disponibles uniquement chez les concessionnaires participants. Les concessionnaires peuvent faire leurs propres prix. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Le concessionnaire peut décider de commencer ou d'arrêter un véhicule. Veuillez votre concessionnaire pour tous les détails. Taxes, immatriculation et assurance en sus et seront exigées à la livraison. Les offres de location/financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un terme limité, sont sujettes à l'approbation du crédit, sont cessables, ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Les prix peuvent faire l'objet de changements sans préavis et ne peuvent pas être jumelés à aucune autre offre. Les prix incluent le réseau de manufacture. La radio par satellite XM** est offerte dans les 10 provinces canadiennes et dans les 48 états contigus des États-Unis. Un financement mensuel de base est requis et varie selon le montant du prêt et le type de crédit. Les frais de service sont requis en fonction du service requis. Les frais et la programmation peuvent faire l'objet de changements. © 2009 XM Satellite Radio Inc. La marque XM et les logos s'y rattachant sont des marques de commerce déposées de XM Satellite Radio Inc. Les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. * Estimation de la consommation de carburant, le kilométrage réel peut varier selon les conditions de conduite. A utiliser à titre comparatif seulement. ** Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, abréviations, noms de produits et noms des concessionnaires de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co., Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

ACTUALITÉS

Sida: de nouvelles avancées pour un vaccin québécois

Pendant les essais cliniques, la plupart des patients ont connu une baisse marquée du virus dans leur sang

PAULINE GRAVEL

Un vaccin thérapeutique s'attaquant au virus du sida et conçu au Québec a été éprouvé dans le cadre d'essais cliniques effectués dans huit centres médicaux du Canada. Les résultats encourageants obtenus à ce jour chez un bon nombre de patients se révèlent si prometteurs que le principal investigateur, le Dr Jean-Pierre Routy du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), les présentera aujourd'hui à la 18^e

au moins trois mois. À l'exception de cinq patients chez qui l'immunothérapie s'est révélée sans effet, la plupart des patients ont connu une baisse marquée du virus dans leur sang (virémie), qui en moyenne a atteint des niveaux 20 fois moindres qu'avant le début du traitement.

«Chez trois patients, la pression immunitaire induite par le vaccin a changé la structure du virus au point que ce dernier est devenu infirme et ne pouvait plus se répliquer ou y parvenait très faiblement. Chez ces patients, la charge virale est demeurée indétectable ou presque pendant plus de 18 mois après l'arrêt de la trithérapie», a souligné le Dr Jean-Pierre Routy du CUSM, qui s'appliquera maintenant à distinguer les caractéristiques — «biologiques, virologiques et individuelles» — des patients qui ont répondu avec succès de celles des individus qui n'ont tiré aucun bénéfice de cette immunothérapie, «dans l'espoir de trouver la pierre angulaire qui sert à contrôler le virus».

«Ces résultats sont très encourageants et ont été qualifiés de très prometteurs par les plus grands experts du monde qui croient que l'on doit continuer à explorer cette avenue de traitement. Mais nous sommes encore loin de la commercialisation», a tenu à préciser le Dr Routy, avant d'annoncer qu'en août prochain débutera au Canada et aux États-Unis une nouvelle série d'essais cliniques au cours desquels certains patients recevront un placebo alors que d'autres seront immunisés avec le vaccin, mais sans que les patients — qui auront interrompu leur trithérapie — et les expérimentateurs sachent ce que chaque participant se fait administrer.

«Ces résultats sont très encourageants et ont été qualifiés de très prometteurs par les plus grands experts du monde»

Conférence internationale sur le sida qui se déroule à Vienne du 18 au 23 juillet 2010.

Ce vaccin, qui est une immunothérapie personnalisée, se compose de cellules dendritiques et de virus qui ont été préalablement prélevés chez le patient. En laboratoire, les virus ont été mis en présence des cellules dendritiques, qui ont alors incorporé des fragments de virus qu'elles ont exposés à leur surface. Une fois réinjectées au patient, ces cellules, qu'on surnomme cellules présentatrices d'antigène, stimulent le système immunitaire à produire des lymphocytes T CD8 cytotoxiques qui tuent les cellules infectées par le VIH.

Publiés en 2008, les premiers résultats d'une série d'essais cliniques avaient été accueillis avec beaucoup d'intérêt (voir les *Devoir* du 28 juillet 2008 et du 27 novembre 2009). Au cours des derniers essais cliniques qui ont été menés dans huit centres médicaux du pays, parmi lesquels figuraient le CHUM, le CUSM, ainsi que les cliniques l'Actuel et le Quartier latin, 18 patients ont reçu le vaccin composé de leurs propres cellules et de leurs propres virus alors qu'ils avaient interrompu leur trithérapie pendant

Le Devoir

BRADERIE ET ACROBATIES



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

LES COMMERÇANTS de la rue Sainte-Catherine ont été ravis de voir, cette année encore, une marée humaine envahir le centre-ville de Montréal, à l'occasion de la vente-trottoir annuelle. La rue a été ce week-end interdite à la circulation automobile, entre les rues de Bleury et Saint-Marc. Quelque 300 000 consommateurs étaient attendus à cette grande foire commerciale à ciel ouvert au Canada, où acrobaties et animations étaient au rendez-vous. Cette fermeture temporaire de la rue Sainte-Catherine s'ajoutait à l'interdiction de la circulation automobile devant la Place des Arts et sur le tronçon Berri-Papineau, en vigueur tout l'été dans le Village. Bref, de quoi donner corps aux rêves d'une piétonnisation complète de la rue caressés par plusieurs.



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le député Maxime Bernier a soutenu qu'il recevait, lorsqu'il était ministre de l'Industrie, pas moins de 1000 plaintes par jour concernant le recensement.

Recensement

Les députés conservateurs veulent s'expliquer en comité

Ceux qui nient le caractère intrusif du questionnaire long «ne savent pas de quoi ils parlent», croit Maxime Bernier

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les députés conservateurs eux-mêmes demanderont cette semaine la tenue d'une réunion extraordinaire du comité de l'Industrie afin d'expliquer leur décision touchant le recensement. Ils estiment que les citoyens s'opposent aux changements apportés au formulaire long n'ont tout simplement jamais eu à le remplir et en constater par eux-mêmes le caractère intrusif.

En entrevue avec La Presse canadienne, le député Maxime Bernier a soutenu qu'il recevait, lorsqu'il était ministre de l'Industrie, pas moins de 1000 plaintes par jour concernant le recensement. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé le mois dernier que le formulaire long (celui qui interroge les gens sur leur origine ethnique, la langue parlée à la maison et au travail, leurs revenus, leur mode de transport, etc.) ne serait plus obligatoire. Au lieu de l'envoyer à 20 % des ménages, Statistique Canada l'envoierait à 33 % des ménages dans l'espoir de compenser le moindre taux de réponse.

La critique a été unanime: les villes comme les provinces, les syndicats comme les chefs d'entreprises, les groupes sociaux comme les religieux ont dénoncé cette décision. Ceux qui ne reçoivent pas le formulaire long reçoivent le court, contenant seulement huit questions.

«Alors ils ne savent pas de quoi ils parlent», estime M. Bernier. C'est pour cela que le gouvernement veut utiliser le comi-

té de l'Industrie pour exposer son point de vue.

«Si certains groupes de pression veulent des données sur les Canadiens, ils peuvent le faire. Ils peuvent payer et le faire. Mais nous ne sommes pas au gouvernement pour faire plaisir aux groupes de pression. Nous sommes là pour la majorité silencieuse. Je suis certain que la grande majorité des Canadiens comprennent et seront d'accord avec notre décision», a déclaré M. Bernier.

21 000 Jedis

Hier, le porte-parole du premier ministre, Dimitri Soudas, a envoyé un communiqué de presse déclarant, sans autre explication, que «21 000 Canadiens ont déclaré, à la question portant sur leur religion, être des Jedis au recensement de 2001». Le ministre Tony Clement a déjà laissé entendre récemment que les informations recueillies par le recensement n'étaient pas fiables parce que les gens étaient obligés d'y répondre. Il n'y aurait qu'une dizaine de personnes à chaque recensement qui écopent d'une amende pour avoir refusé de répondre au formulaire. Jamais personne n'est allé en prison pour cette raison. La commissaire à la protection de la vie privée a reçu trois plaintes depuis 2001 liées au recensement.

Selon Dimitri Soudas, «les Canadiens ne veulent pas que le

gouvernement sonne à leur porte à 22 heures pendant qu'ils sont occupés dans leur chambre à lire, par exemple, parce que celui-ci veut savoir combien de chambres leur maison compte». Statistique Canada interroge les gens sur le nombre de pièces dans leur maison afin d'en évaluer la valeur. C'est

avec ces données, notamment, que les gouvernements déterminent les besoins en logements sociaux. Ils peuvent aussi, en les combinant avec les projections démographiques et migratoires, prévoir s'il y aura pénurie de logements dans une région donnée et agir en conséquence.

Lutte interne

Le chroniqueur du *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson, a avancé ce week-end que les ministres des Finances (Jim Flaherty) et de l'Industrie (Tony Clement) s'opposaient à l'abolition du caractère obligatoire du formulaire long du recensement. Selon le chroniqueur, le premier ministre Stephen Harper aurait accouché de cette idée dès l'automne passé, y voyant l'occasion de mettre de l'avant une fois de plus la rhétorique anti-gouvernement, anti-élite, anti-spécialistes qui ramène tant sa base électorale. Des échanges auraient eu lieu entre les ministres et leur patron pour le convaincre de faire marche arrière, mais ce der-

nier aurait eu le dernier mot, forçant ses ministres à défendre une idée qu'ils ne partageaient pas.

Au nombre des arguments mis de l'avant par le ministre Clement, Statistique Canada aurait elle-même suggéré au gouvernement cette nouvelle approche. «Si c'est assez bon pour Statistique Canada, ça devrait être assez bon pour certains de nos critiques», a déclaré la semaine dernière M. Clement. Selon nos informations, il n'en est rien. Des employés de l'agence ont indiqué au *Devoir* à quel point les analystes et la direction étaient consternés par cette décision.

D'autres sources ont indiqué à La Presse canadienne qu'au contraire, Statistique Canada avait offert au gouvernement qui sollicitait son avis deux options: le statu quo ou l'abolition pure et simple du formulaire long. Comme le gouvernement insistait pour rendre le formulaire long volontaire, alors l'agence a suggéré des moyens d'en atténuer les lacunes. L'agence aurait alors proposé d'envoyer le formulaire à un bien plus grand nombre de gens et de dépenser beaucoup plus d'argent pour effectuer le processus.

Le Québec, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ont jusqu'à présent demandé à Ottawa de faire volte-face. Seul l'économiste en chef du *think-tank* de droite Fraser Institute, Niels Veldhuis, s'est dit en faveur de la décision des conservateurs.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

EN BREF

Attaque contre Ducarme Joseph: deux individus arrêtés

Deux hommes ont été arrêtés, vendredi, relativement à la fusillade survenue le 18 mars dans un commerce de vêtements du Vieux-Montréal. Le propriétaire du commerce de la rue Saint-Jacques, Ducarme Joseph, avait échappé à la mort au cours d'une fusillade qui a fait deux morts, dont son garde du corps, ainsi que deux autres blessés. Carey Isaac Régis, âgé de 41 ans, et Terrell Lloyd Smith, âgé de 27 ans, ont comparu samedi par vidéoconférence. Ils font face à des accusations de complot, meurtres et tentatives de meurtre. Ils seront de retour au tribunal le 30 juillet pour leur enquête sur remise en liberté. Un

troisième individu, Kyle Gabriel, âgé de 26 ans, est recherché pour répondre aux mêmes accusations. — *La Presse canadienne*

Enquête sur l'écrasement d'un hydravion

Des experts du Bureau de la sécurité des transports (BST) sont arrivés sur les lieux de l'accident d'hydravion qui a fait quatre morts, vendredi, près de Chute-des-Passes, au Lac-Saint-Jean. Chargé de coordonner l'enquête, le BST a prévu livrer un bilan dès qu'il sera en mesure de faire part de ses premières observations. Les témoignages des deux survivants de l'écrasement devraient permettre d'éclaircir les circonstances entourant cette tragédie. De prime abord, le mauvais

temps qui sévissait, notamment le brouillard, semble responsable de l'écrasement de l'appareil d'Air Saguenay. Les premiers éléments de l'enquête ont permis de déterminer que l'hydravion avait heurté une montagne. Les victimes sont les trois membres d'une

même famille et le pilote. Les deux survivants sont un adolescent de 15 ans, Simon Bernier, et son grand-oncle, Pierre Bernier, qui souffre de graves brûlures. L'adolescent fait figure de héros. Son père et son frère cadet sont toutefois décédés. — *La Presse canadienne*

Congédié?

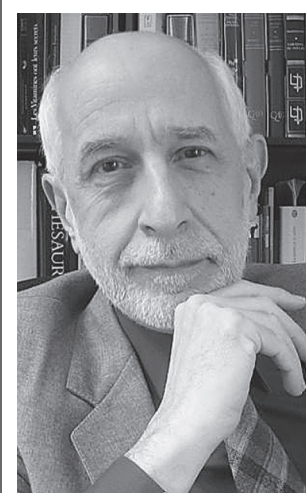
Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



ACTUALITÉS

Le Devoir, c'est moi

Le temps de s'assumer

Faire partie du *Devoir*, c'est y travailler, l'appuyer, le lire assidûment. De cette communauté, qui s'est construite depuis 100 ans, nous avons retenu quelques portraits. Chaque lundi, jusqu'en décembre, nous vous présentons un lecteur, une lectrice, du Québec comme d'ailleurs, abonné récent ou fidèle d'entre les fidèles, et qui se laisse parfois accrocher par bien plus que l'actualité. Et cette fidélité pour le papier peut même naître de la télévision.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — C'est un peu grâce à Réjean Tremblay que Caroline Boudreau lit *Le Devoir*. Attribuée dans un café du marché By à Ottawa, la jeune trentenaire se remémore: le premier contact avec le journalisme et les journaux, c'était par *Lance et compte*, au milieu des années 1980. Et surtout par ce personnage de Linda Hébert, une journaliste qui accumulait les scoops comme d'autres les buts et les conquêtes.

Celle que Rock et Belles Oreilles allait surnommer «Linda Hébert, langue de vipère» a piqué la curiosité de la jeune Caroline. Assez pour qu'elle situe aujourd'hui l'embryon de son intérêt pour l'information — et *Le Devoir* — à ces quelques scènes où Hébert semait la pagaille dans le vestiaire du National de Québec, gracieuseté des scénarios de M. Tremblay.

Devant sa tasse de café, Caroline Boudreau assume cette inspiration lointaine avec le sourire. «Mon intérêt premier n'est pas le sport, loin de là, mais il y a quelque chose qui est resté de cette époque», dit-elle. Quelque chose qui est devenu au fil du temps un besoin de comprendre le monde et les événements qui font la trame de son histoire. Quelque chose qui l'a mené naturellement à lire les journaux. En papier, tous les matins sous ses grands yeux bleus. Et autant que possible avec le logo du *Devoir* à la une.

Depuis la première coupe



Dans la région de la capitale fédérale, où habite Caroline Boudreau, lire *Le Devoir* a une signification particulière, croit-elle. «J'ai l'impression qu'on forme une communauté. Tu vois quelqu'un avec *Le Devoir* dans un café, ça veut dire que c'est un francophone ou un francophile.»

JAKE WRIGHT

Stanley du National, Caroline Boudreau a complété ses études primaires, secondaires, collégiales et universitaires (une maîtrise en sciences politiques sur la situation des réfugiés

non-palestiniens au Liban). Elle s'est proménée dans plusieurs pays d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Afrique. Un stage ici, un projet là,

elle possède à 30 ans une bonne expérience de la planète et du travail des ONG.

Elle possède aussi une jolie expérience du *Devoir*, qu'elle lit depuis une quinzaine d'années. «J'avais 15 ou 16 ans, un peu d'argent et beaucoup d'intérêt pour l'actualité. J'ai commencé à

acheter *Le Monde* diplomatique et *Le Devoir*, et j'ai rapidement aimé: l'écriture, le choix des sujets, le journal me parlait.»

Quasi-politique

Caroline Boudreau a longtemps eu l'habitude d'acheter son exemplaire du *Devoir* en kiosque. Ou de le lire au travail, dans les bureaux de l'ONG InterParès, qu'elle vient de quitter après cinq ans. Mais cette année, elle a franchi le pas et rejoint le club des abonnés. Un geste quasi politique, dit-elle.

«Je crois que c'est important que *Le Devoir* puisse dire qu'il a x abonnés», explique-t-elle. «Ça donne un poids au journal, une plus grande portée à ses prises de position. C'est pour ça que je me suis abonnée.»

Et aussi, ajoute la jeune femme, pour répondre à une discussion récente avec des amis où chacun remarquait que ses parents avaient un abonnement

à un journal, mais pas eux. «On lisait tous le journal, mais sans être abonnés. Je me suis dit qu'il était temps d'assumer nos choix, nos intérêts.»

Dans la région de la capitale fédérale — où elle habite —, lire *Le Devoir* a aussi une signification particulière, souligne-t-elle. «J'ai l'impression qu'on forme une communauté. Tu vois quelqu'un avec *Le Devoir* dans un café, ça veut dire que c'est un francophone ou un francophile. Et puis ça donne un indice sur le genre de personne qui est devant toi: quelqu'un qui aime qu'on s'adresse intelligemment à lui. C'est à mon sens ce que fait le journal: traiter ses lecteurs avec intelligence, lui offrir une information critique et équilibrée, lui permettre de réfléchir à certains enjeux qui pourraient autrement se perdre dans le bruit ambiant.»

Le Devoir

Ottawa abandonne son projet d'aliments pour astronautes

PETER RAKOBOWCHUK

Après avoir engagé plus de 400 000 \$ dans la création d'aliments pour astronautes faits au Canada, le gouvernement fédéral a décidé de renoncer au programme, selon ce qu'a appris La Presse canadienne.

En fait, un seul produit s'est retrouvé dans l'estomac d'astronautes après avoir survécu aux tests d'aliments en laboratoire de la NASA: le Canasnack, un petit biscuit sandwich à l'avoine.

À l'origine, l'idée était d'avoir des repas adaptés à la vie dans l'espace à temps pour le séjour à la Station spatiale internationale des astronautes canadiens Julie Payette et Bob Thirsk, en 2009. Le gouvernement fédéral désirait aussi éventuellement sustenter tous les astronautes de la planète.

Mais des documents obtenus par La Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information démontrent que des délais sont survenus durant la préparation du menu et à la suite de demandes pour une aide financière supplémentaire.

Pain de viande spatial

Tout a commencé en décembre 2006, lorsque l'Agence spatiale canadienne (ASC) a conclu une première entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de créer «de la nourriture savoureuse pour les voyageurs de l'espace».

L'ASC avait tout d'abord accordé 65 000 \$, tandis que la contribution d'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'élevait à près de 350 000 \$.

L'agence spatiale espérait qu'un menu fait au Canada serait prêt en deux ans, approuvé par son homologue américain et servi dans tous les vols spatiaux des États-Unis.

Au départ, 11 produits canadiens ont été proposés, dont du

pain de viande de bison, de la sauce aux champignons sauvages, du jus de légumes, de la soupe au bœuf et à l'orge et des biscuits à l'éclair.

Cinq chefs cuisiniers ont été consultés pour le menu d'origine. La collaboration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a également été demandée pour aider à coordonner les repas.

Mais plusieurs problèmes sont survenus en cours de route. Par exemple, après avoir goûté à la sauce aux champignons sauvages, Bob Thirsk est parvenu à la conclusion que cette préparation devait être épaissie pour être servie avec des mets en microgravité.

En janvier 2008, Ted Farnworth, le scientifique en chef dans le programme, a indiqué qu'il fallait davantage d'aide pécuniaire et de temps. «Il est patent que nous avons largement sous-estimé le temps et les ressources nécessaires pour concevoir un menu pour une journée entière et le rendre disponible pour les vols», a admis M. Farnworth dans un courriel envoyé à l'un des coordonnateurs du projet.

Dans un courriel envoyé en décembre, M. Farnworth annonçait qu'il supprimerait graduellement sa recherche et qu'il ne travaillerait plus pour le programme d'aliments pour astronautes.

Natalie Hirsch, à qui incombeait la responsabilité du projet au sein de l'ASC, a admis qu'à la fin de 2008, le temps manquait. «Lorsque nous avons pris conscience qu'il fallait plus de temps que ce que nous avions prévu pour optimiser ces aliments pour des vols de longue durée et que les missions de Bob Thirsk et de Julie Payette approchaient à grands pas, nous avons décidé de suspendre la création des nouveaux aliments», a-t-elle expliqué durant une entrevue avec La Presse canadienne.

La Presse canadienne



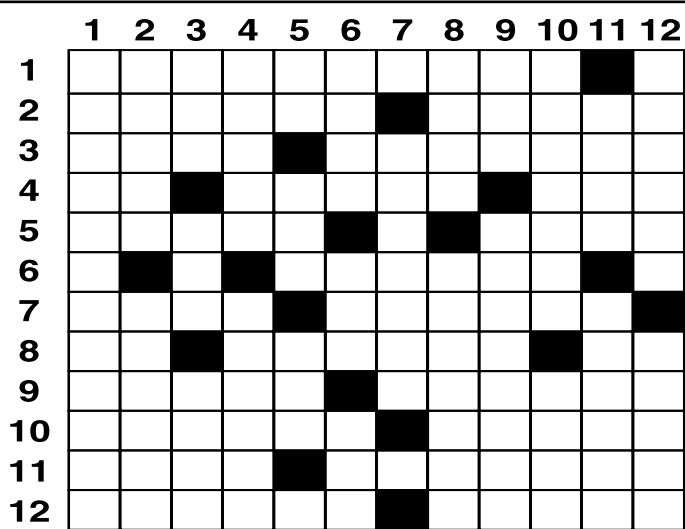
SHAMIL ZHUMATOV AGENCE FRANCE-PRESSE

L'idée d'Ottawa était de concevoir des repas adaptés à la vie dans l'espace à temps pour le séjour à la Station spatiale internationale des astronautes canadiens Julie Payette et Bob Thirsk, en 2009.



100 ans de regards sur l'information

MOTS CROISÉS



1398

HORIZONTALEMENT

- Sacrifice de soi.
- Beaucoup d'argent - Rétabli.
- Oiseaux - Chien d'agrément.
- Habitudes - Bien charpentée - Montre sa joie.
- Entre Vénus et Mars - Fonctionnent.
- Stupides.
- Fusil - Bords d'un fleuve.
- À cet endroit - Hôtel de ville - Préfixe.
- Touche à la Syrie - Respect.
- Fabriquer industriellement - Début du jour.
- Belle fleur - Guitare hawaïenne.
- Exaspéré - Se font au printemps.

VERTICALEMENT

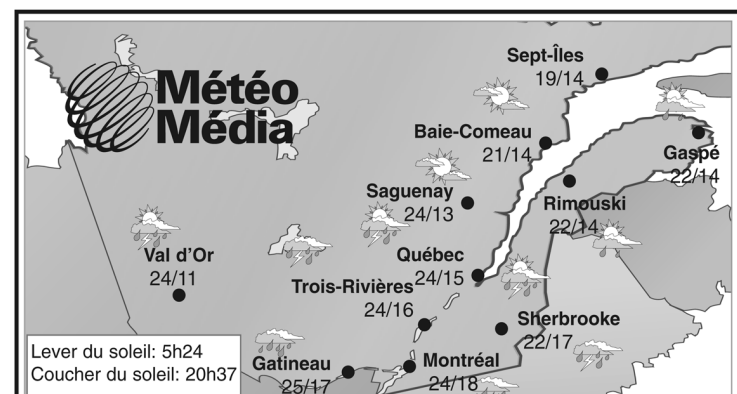
- Sur les chapeaux de roue (trois mots).
- Petit vent frais - Argument.

- Qui a vu le jour - Dose de radiations - Embrasse.
- Progrès rapide - Provenir de.
- Jeu de stratégie - À lui - Animal à sabots et aux longues oreilles.
- Armes silencieuses - Bande de soie - On y circule.
- Sévère.
- En feu - Constriction des mâchoires.
- Affirmation - Relative aux plantes.
- Gangrène - En outre.
- Fleuve d'Europe né en Suisse - Matière textile qui imite une autre.
- Parcelle - Conduits.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 P R E D E C E S S E U R
2 R A V E N A L A C R U
3 I D E M F I C E L E E
4 M I O S E R D U E L
5 E N F L E E M I S L
6 S R I M E E T E T E
7 A B E R T O T R A S
8 U R L P A R I S L
9 T U E U R I S A T I S
10 I N N E C E S S I T E
11 E C H E V E L E A R N
12 R H E I S U S R E N E S

1397

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ora 19/12	Plu 19/10	Londres	Var 25/15	Plu 22/18
Moncton	Sol 28/17	Ora 27/17	Los Angeles	Sol 22/17	Sol 21/17
Saint-Jean	Sol 25/16	Sol 25/16	Mexico	Ora 20/11	Ora 19/12
Toronto	Var 26/18	Plu 27/20	New York	Ora 32/23	Sol 33/23
Vancouver	Sol 22/15	Var 22/15	Paris	Sol 28/13	Nua 30/18
Winnipeg	Ora 22/14	Var 23/15	Tokyo	Sol 31/27	Ave 33/28

Montréal	Ce soir	Demain	Mercredi	Judi
Aujourd'hui 24	20	27/20	27/19	28/20
Averses, pdp 80%	Possibilité d'orages, pdp 80%	Généralement ensoleillé.	Ciel variable.	Ensoleillé

Québec	Ce soir	Demain	Mercredi	Judi
Aujourd'hui 24	17	27/17	27/16	26/17
Faible pluie, pdp 60%	Possibilité d'orages, pdp 60%	Ensoleillé.	Ciel variable.	Ensoleillé

Gatineau	Ce soir	Demain	Mercredi	Judi
Aujourd'hui 25	17	27/17	28/18	28/19
Orages, pdp 90%	Passages nuageux.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ensoleillé

C'EST COMME AVOIR UN MÉTÉOROLOGUE DANS VOTRE POCHE.

Obtenez la météo pour emporter avec meteomedia.com



La violence conjugale fait des ravages dans l'armée

SUE BAILEY ALISON AULD

Ottawa — Des documents de la police militaire font état d'agressions sexuelles et de disputes entre conjoints survenues sur ou à proximité de bases des Forces canadiennes, gestes que des conseillers impuents aux multiples séjours de soldats en Afghanistan.

Ces documents dressent un tableau des tensions et des conflits qui éclatent régulièrement chez les militaires un peu partout au pays. Ils décrivent 49 incidents ayant eu lieu du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} février 2009 à la suite desquels des accusations ont été portées ou des plaintes jugées «fondées».

Plusieurs autres cas d'agressions — physiques ou sexuelles — ont été traités au moyen de mesures «alternatives» ou laissés à la «discretion» du ministre fédéral de la Défense nationale.

Les documents, fortement censurés, ont été rendus publics par la Défense nationale huit mois après les demandes de La Presse canadienne en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Les noms des suspects et des victimes en ont été retirés et les dates des incidents, rayées.

Parmi les accusations portées figurent celles d'agression sexuelle grave contre un conjoint, agression sexuelle, agression d'un enfant, voies de fait causant des lé-

sions corporelles, agression armée et menaces.

Des conseillers affirment que les rapports rendus publics par la police ne représentent que la pointe de l'iceberg, car de nombreuses victimes de violence au foyer ont choisi de garder le silence.

En janvier 2009, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a contacté la police militaire à la base de Shilo, au Manitoba, pour l'informer qu'un soldat avait été arrêté et accusé d'agression sexuelle grave commise contre sa conjointe au moyen d'une arme, d'agression sexuelle et de trois chefs de menaces. En juillet 2008, un membre du 2^e bataillon du Royal Canadian Regiment a été accusé à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, d'avoir agressé sa compagne à leur domicile.

Actuellement, une centaine de familles de militaires ont demandé et obtiennent de l'aide à la base de Petawawa, en Ontario, et une vingtaine d'autres ont été placées sur une liste d'attente. Avant le déploiement des Forces canadiennes à Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan, en 2006, seules 12 d'entre elles se trouvaient dans une telle situation.

Plusieurs des 150 soldats canadiens qui sont morts en Afghanistan étaient basés à Petawawa.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



SEAN GARDNER AGENCE FRANCE-PRESSE

Prudent, l'amiral des garde-côtes Thad Allen fait valoir que les données mesurant la pression du puits devaient être faire l'objet d'une nouvelle analyse toutes les 24 heures.



REUTERS

Dans le comté de Plaquemines en Louisiane, un héron est englué de pétrole.

Marée noire

BP pourrait boucher le puits pour de bon

MARCO BÉLAI-CIRINO

Le puits de pétrole à l'origine de la marée noire dans le golfe du Mexique pourrait rester bouché jusqu'à ce qu'il soit «tué» dans les semaines à venir, a fait savoir BP, hier. De son côté, la Maison-Blanche refusait toujours de crier victoire, et a ordonné à la pétrolière de l'informer sur «une fuite détectée» et sur «d'autres anomalies» près du puits. «Au moment où je vous parle, il n'est pas prévu de rouvrir le puits. Nous ne voulons pas déverser à nouveau du pétrole dans le golfe si ce n'est pas nécessaire», a affirmé le directeur d'exploitation du géant pétrolier, Doug Suttles, au 90^e jour de la catastrophe. Il s'agissait de la première fois que BP évoquait la possibilité que le puits reste fermé, et ce, jusqu'à ce qu'il soit définitivement colmaté grâce au creusement de puits de dérivation d'ici 30 jours.

Tout donnait à penser que le puits serait partiellement ou complètement rouvert à l'issue d'une période de tests de quelques jours, si bien qu'on ferait reposer la lutte contre la marée noi-

re sur les bateaux-pompes en surface. «Nous avons bon espoir, si les indicateurs restent aussi encourageants, de pouvoir poursuivre notre test de résistance jusqu'à ce que le puits soit tué [entre la fin juillet et la mi-août]», a dit M. Shuttles.

L'optimisme affiché par BP a toutefois été tempéré par l'amiral des garde-côtes, Thad Allen, chargé par le gouvernement fédéral de superviser les opérations dans le golfe du Mexique. Il a notamment fait valoir que les données mesurant la pression du puits devaient être faire l'objet d'une nouvelle analyse toutes les 24 heures. «Le gouvernement américain a mis comme condition à l'allongement des opérations de nouvelles et importantes mesures de contrôle, ainsi qu'une évaluation régulière et une approbation de la part de notre équipe scientifique», a-t-il fait remarquer. «Nous sommes satisfaits qu'il n'y ait plus de pétrole qui se déverse dans le golfe du Mexique et nous voulons prendre toutes les mesures appropriées pour que les choses demeurent ainsi,

mais il est important que toutes les décisions soient prises d'une manière scientifique», a ajouté l'homme de confiance de la Maison-Blanche. «Au final, nous devons nous assurer qu'aucun dommage irréversible ne vienne provoquer une fuite incontrôlable en de nombreux points du plancher sous-marin», a-t-il conclu.

«Nous apercevons la lumière au bout du tunnel»

Le pire est-il passé?

La marée noire provoquée par le naufrage de la plate-forme de BP Deepwater Horizon, le 22 avril, empoisonne la vie de tous les habitants des Etats du Texas, de la Louisiane, du Mississippi, de l'Alabama et de la Floride qui vivent de la pêche et du tourisme.

«Le pétrole est contenu, mais pour combien de temps?», titraient hier *The Anniston Star* en Alabama et le *News Star* en Louisiane. En Floride, le *Gainseville Sun* fixait son regard sur l'après-fuite: «Les séquelles de la marée noire: ce qui nous attend». Pour Steve Frantz, pêcheur sportif de La Nouvel-

le-Orléans, le colmatage de la fuite ne sonne pas la fin du cauchemar. «Je ne suis pas sûr qu'on ait assisté au pire. Si une tempête arrive, ça va ruiner tous les efforts menés pour protéger les marais», a-t-il affirmé.

Le président du comté de Plaquemines en Louisiane, «Billy» Nungesser, se réjouissait de la fin de la fuite. Samedi pour la première fois, «nous avons récupéré plus de pétrole qu'il ne s'en est déversé. Nous apercevons la lumière au bout du tunnel», a-t-il souligné, tout en se rendant à l'évidence: «Le pétrole va continuer à arriver sur nos côtes pendant longtemps.»

La marée noire a jusqu'à maintenant coûté 3,5 milliards de dollars à BP, mais les demandes de dédommagements pourraient représenter pour le groupe pétrolier dix fois cette somme. BP pourrait se séparer de ses activités de raffinage et de distribution, jugées peu rentables, afin de régler une partie de la facture de la marée noire.

Le Devoir

D'après Reuters et l'Agence France-Presse

Salon aéronautique de Farnborough

Bombardier ne prévoit pas de mises à pied

L'arrivée du Boeing 787 «Dreamliner» fait rêver l'industrie à des jours meilleurs

Bombardier n'aura pas à effectuer de mises à pied à son usine de Mirabel d'ici 2011 grâce à des commandes supplémentaires de son avion CSeries, a rapporté Radio-Canada, hier.

Cette annonce a été faite à la veille de l'ouverture du Salon aéronautique de Farnborough, en Angleterre.

L'an dernier, les ventes de ces avions régionaux à réaction avaient durement été touchées par la récession.

Bombardier n'avait reçu que 22 nouvelles commandes alors que les 1100 travailleurs de l'usine de Mirabel peuvent en produire 60 par année.

En ce moment, le carnet de commandes correspond à au moins deux ans de production grâce aux commandes récentes de l'Allemande Luftansa et de la compagnie uruguayenne Pluna Airlines, selon les informations obtenues par Radio-Canada.

Il faudra toutefois de nouvelles commandes pour assurer le maintien de ces emplois à plus long terme.

Par ailleurs, le ministre du Développement économique et de l'Industrie du Québec, Clément Gignac, s'est réjoui de la commande passée par le gouvernement fédéral pour l'achat de chasseurs F-35 dont la livraison est prévue pour 2016.

Il doit rencontrer son homologue fédéral, Tony Clement, dans le cadre du salon de Farnborough. Le ministre Gignac veut s'assurer que le Québec obtienne sa juste part des retombées économiques de cet achat d'une valeur de 16 milliards, y compris l'entretien des appareils.

La tenue cette semaine en Angleterre du Salon aéronautique de Farnborough permettra de constater si la récession que traverse cette industrie tire ou non à sa fin.

Le Dreamliner arrive

Attendu depuis longtemps, le Boeing 787 s'est finalement



BEN STANSALL AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Boeing 787 s'est finalement posé sur le sol britannique, hier. Le chef de la direction de Boeing, Jim McNerney, affirme que le 787 représente «la façon dont les avions vont être construits pendant les 80 années à venir».

posé sur le sol britannique, hier, saluant la foule de ses ailes et créant l'événement au Salon aéronautique de Farnborough, en Angleterre, le plus important rendez-vous de l'industrie. L'arrivée de l'appareil bleu et blanc après des années de retard alimente l'espoir que le ralentissement qui freine les secteurs de l'aviation et de la défense depuis deux ans touche à sa fin.

Le chef de la direction de Boeing, Jim McNerney, affirme que le 787 représente «la façon dont les avions vont être construits pendant les 80 années à venir».

M. McNerney a cependant reconnu que les livraisons de l'appareil — qui accusent déjà deux ans de retard en raison de problèmes de production — pourraient ne débuter qu'en 2011. Il a expliqué la situation par des

problèmes administratifs.

Au sein de l'industrie, les préoccupations persistent quant à la lenteur de la reprise économique et aux sérieuses réductions des budgets consacrés à la défense.

Les nouvelles commandes d'avions commerciaux seront vraisemblablement limitées au salon et proviendront pour l'essentiel des solides marchés économiques émergents au Moyen-Orient et en Asie, tandis que l'activité du côté de la défense devrait être silencieuse.

Boeing et son grand rival, Airbus, s'attaquent au salon de Farnborough alors que leur duopole est de plus en plus menacé sur le marché des appareils civils de taille moyenne par de plus petits constructeurs, y compris l'entreprise québécoise Bombardier et la société brésilienne Embraer.

Les analystes, qui croient que le salon de Farnborough permettra de prendre le pouls de l'industrie, s'attendent à ce que l'événement soit plus animé que celui du Bourget, à l'extérieur de Paris, l'an dernier. Ils ne s'attendent cependant pas à ce que les commandes d'avions commerciaux approchent, ni de près ni même de loin, le record de 88,7 milliards annoncé en 2008.

«Cela dépend beaucoup de la poursuite de la reprise économique. Si la récession atteint un nouveau creux, plus rien ne tiendra», a affirmé l'analyste Raymond Jaworowski, de Forecast International.

«Nous devrions commencer à voir les commandes accélérer à la fin de l'année», a-t-il ajouté.

La Presse canadienne Associated Press

EN BREF

Une tornade a balayé Saint-Lazare

Environnement Canada a confirmé qu'une tornade avait déferlé sur la ville de Saint-Lazare, en Montérégie, samedi après-midi. Le météorologue René Héroux s'est rendu sur les lieux, hier matin, et a estimé que la tornade avait atteint la force F-zéro, soit la plus faible. Les vents pourraient avoir dépassé les 120 kilomètres à l'heure. Elle a balayé un corridor d'environ un demi-kilomètre, dans un sec-

teur résidentiel, endommageant la toiture d'une maison et déracinant un arbre. Personne n'a été blessé. Des citoyens ont dit avoir vu un nuage noir en forme d'entonnoir qui se dirigeait vers la ville. Plusieurs autres régions du sud du Québec ont été frappées par de forts orages, samedi après-midi et samedi soir. Ce fut le cas entre autres à Montréal, dans Lanaudière et en Mauricie, où de la grêle a même été observée dans certains secteurs. Des pannes d'électricité isolées ont affecté ces régions. — La Presse canadienne

LOTO QUÉBEC		Résultats des tirages du : 2010-07-17	
649	24 26 28 08 37 43 48 compl.	49	10 14 31 30 34 35 45 compl.
GAGNANTS	LOTS	GAGNANTS	LOTS
6/6	0 3 546 442,70 \$	6/6	0 2 000 000,00 \$
5/6+c	4 63 329,30 \$	5/6+c	0 75 000,00 \$
5/6	85 2 461,90 \$	5/6	15 750,00 \$
4/6	4 792 82,70 \$	4/6	624 75,00 \$
3/6	91 722 10,00 \$	3/6	11 198 10,00 \$
2/6+c	76 923 5,00 \$	2/6+c	7 420 5,00 \$
Ventes totales :	12 143 306 \$	Ventes totales :	7 10 657,00 \$
Prochain gros lot (approx.) :	7 000 000 \$	Extra	6083648

Lotto MAX		Résultats des tirages du : 2010-07-16	
10 14 26 34 43 47 48	7/7 compl. (c) : 28	GAGNANTS	LOTS
7/7	0 50 000 000,00 \$	6/7+c	1 1 364 246,80 \$
6/7	123 6 351,30 \$	5/7	7 783 125,50 \$
4/7	171 187 20,00 \$	3/7+c	159 513 20,00 \$
3/7	1 520 049 Participation gratuite	Ventes totales :	62 067 405 \$
Prochain gros lot :	50 000 000 \$	26 lots de 1 million \$ (approximatif)	

MAXMILLIONS		13 lots de 1 million \$	
SÉLECTIONS NON DÉCOMPOSABLES			
01 10 12 13 14 26 33 *	10 21 22 28 33 34 36	01 03 05 06 26 35 39	
02 12 14 16 28 44 48	01 03 04 19 25 35 46	02 03 06 32 41 42 48	
01 03 13 28 29 42 45	14 27 31 37 39 44 46	07 16 24 26 30 34 40	
04 18 19 24 29 34 42	14 15 16 20 30 46 47		
01 06 07 19 21 28 43			
04 12 27 30 32 35 47			

* Il y a plus d'un gagnant pour cette sélection, donc ce lot sera partagé.

À GAGNER, 200 FORAITS POUR DÉCOUVRIR QUÉBEC!

POUR PLUS DE DÉTAILS, CONSULTEZ LOTOQUEBEC.COM/DECOUVREZQUEBEC

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Dette américaine

La bombe

La santé financière de bien des États américains présente plusieurs similarités avec celles, bien documentées, de la... Grèce! Comme ce pays, les gouvernements locaux ont maquillé les chiffres. Comme ce pays, ils ont administré le bien public en dépit du bon sens. Résultat, la combinaison des énigmes monétaires que posent ces États constitue une bombe à retardement.

La population de l'Illinois avoisine les 13 millions de personnes. Celle de la Grèce excède de peu les 11 millions. Comme la Grèce, cet État du nord, cet État industrialisé, vient d'être décoté par l'agence de notation Fitch. La cause principale de cette réduction de la valeur «Illinois» tient en peu de mots: son «retard» à remplir ses obligations financières se chiffre désormais à 9 milliards. Selon le commentaire du contrôleur général, l'Illinois fait face à un «désastre fiscal». Ailleurs, c'est peu reluisant. C'est passablement inquiétant.

Prenons la Californie, l'État le plus peuplé du pays — près de 38 millions d'habitants. Depuis deux ans, voire trois, c'est un secret de Polichinelle que sa santé financière est vacillante. On sait moins, beaucoup moins, qu'on jongle sans pudeur avec les faits comptables. De prime abord, la dette est de 8 % du PIB. Mais lorsqu'on inclut les engagements contenus dans le fonds de pension de ses fonctionnaires, on atteint les 37 %.

Pour illustrer les mécanismes peu reluisants auxquels certains États ont recours, on va faire un détour au New Hampshire. La Cour suprême de ce dernier vient d'ordonner au gouvernement le remboursement des 110 millions qu'il avait puisés dans l'assurance contre d'éventuelles erreurs médicales. À cet égard, il faut préciser que le New Hampshire avait imité la magouille analogue qu'avait conçue en 2002 le Colorado.

En fait, pour faire court, deux États — seulement deux — affichent un bon bulletin: le Montana et le Dakota du Nord. Tous les autres présentent les stigmates d'une crise financière plus ou moins analogue, affirment bien des économistes, à celle qui a fait tanguer la zone

euro tout le printemps. Si, à l'instar de ce qui a été constaté avec la Grèce, les investisseurs hésitent à acheter les obligations des États, ces derniers seront confrontés à un étranglement du crédit.

Certes, il existe un système de solidarité fédérale. Le hic, c'est que cela fait des mois et des mois que Washington aide directement ou indirectement les États. Le gouvernement central a déjà dépensé des centaines de millions afin de soutenir les émissions de la Californie, de la Floride ou d'ailleurs. Qu'on y songe, si l'Alaska et le Rhode Island étaient des nations indépendantes, personne n'achèterait leurs titres.

Le délabrement des finances publiques a atteint un tel degré qu'il explique, en partie seulement, mais en partie tout de même, la retenue, la prudence, le comportement de fourmi dont font preuve les fonds d'investissement, les sociétés non financières et les ménages. Ils économisent, ils thésaurisent, ils mettent de côté les espèces sonnantes, les uns parce qu'ils sont échaudés par la crise de 2008-2009, les autres parce qu'ils ont peur. Résultat? La masse des liquidités disponibles vient d'atteindre un sommet jamais vu en 50 ans.

Au cours du premier trimestre de l'année en cours, les économies des entreprises non financières ont augmenté de 27 % au cours du trimestre correspondant pour atteindre les 1000 milliards 800 millions. Quant aux ménages américains, leurs bas de laine combinés totalisent les 8000 milliards! Personne ne se mouille. Tout le monde est en attente. Conséquence? L'économie est grippée.

Selon une enquête menée sur ce sujet par la rédaction de Bloomberg-Business Week, cet immobilisme met en lumière des hésitations découlant de la crise de l'euro, de la nouvelle réglementation financière aux États-Unis, de la volonté affichée du gouvernement chinois d'éviter la surchauffe et bien évidemment des bilans comptables des États et villes d'Amérique. Les uns et les autres s'abstiennent d'investir parce qu'ils essaient de décrypter les ramifications potentielles des facteurs évoqués.

En attendant qu'ils y parviennent, le président Barack Obama a posé un geste passé quelque peu inaperçu. Il a fait de Bill Clinton, pour ainsi dire, son nouveau conseiller économique. L'expresident vient de se joindre, pour ainsi dire (*bis*), à l'équipe officielle. Lors d'une rencontre à la Maison-Blanche avec les patrons des grandes compagnies, Obama était flanqué de Clinton. Cet exercice, dit-on, va se répéter. L'objectif est simple: décriper les relations qui existent entre les uns et les autres.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

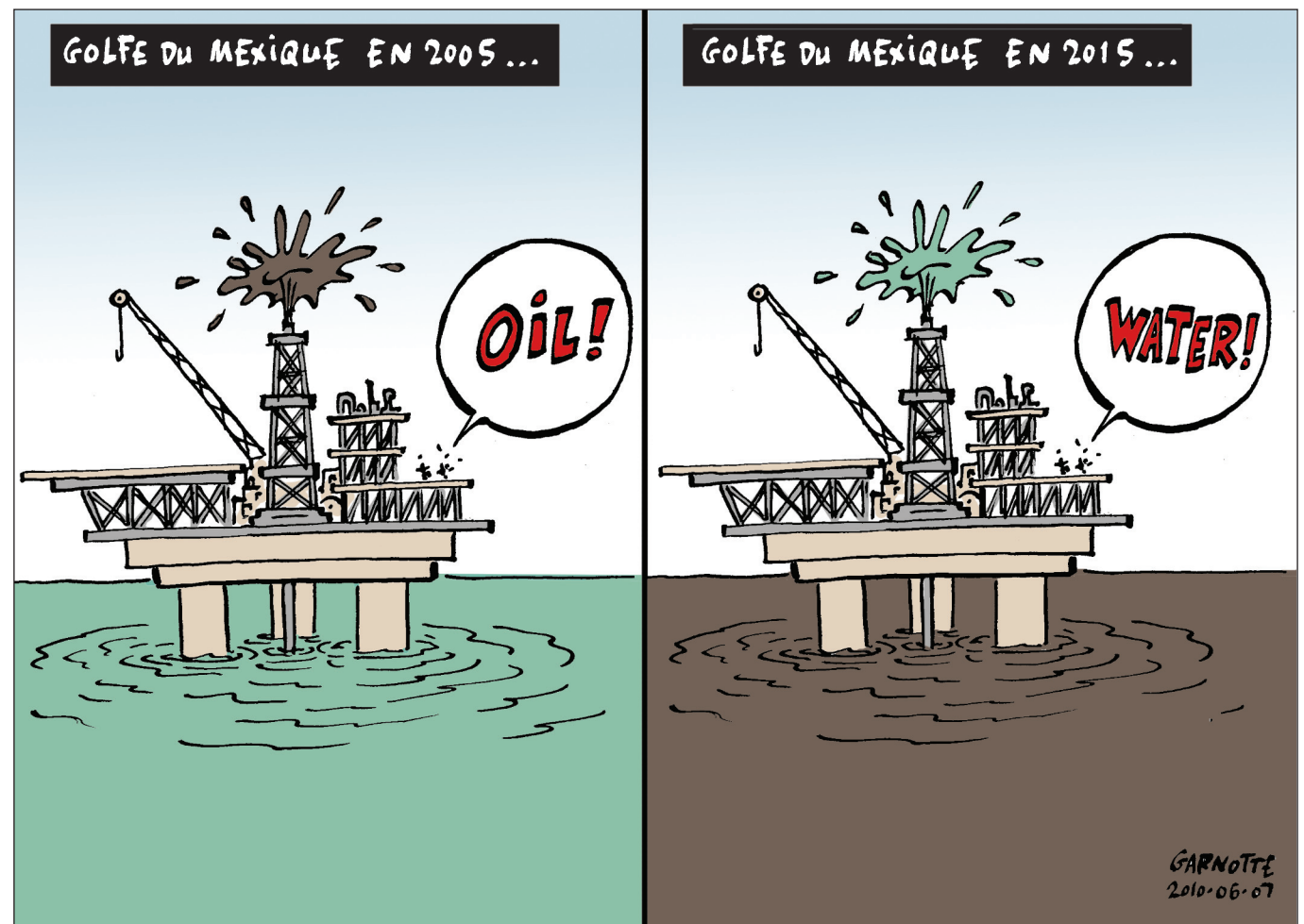
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE



SERGE TRUFFAUT

L E T T R E S

Sur la bonne route

Enfin, le ministère des Transports compare des pommes avec des pommes! Je trouve dommage de voir que lorsque la classe politique s'empare d'un problème, il s'agit dans la plupart des cas d'une tempête dans un verre d'eau, comme c'est le cas ici. Le Parti québécois avait fait ses choux gras du domaine de la construction, ce printemps, et aujourd'hui, on se rend compte que le Québec paie la même chose que les autres provinces. Nous payons même moins cher que l'Ontario! Je crois que malgré les allégations de corruption qui planent sur le gouvernement libéral, il faut admettre qu'il mène bien sa barque et gère bien l'État québécois.

Danielle Laliberté
Le 15 juillet 2010

Les dangers du Taser

Selon le site truthnotasers.blogspot.com, près de 500 personnes sont décédées à ce jour en Amérique du Nord de l'utilisation du Taser par les forces de l'ordre. Ce nombre impressionnant compte tant des ados de 15, 16 et 17 ans que des personnes âgées de 87 ans (?), récemment en Oregon. Les exemples de bavures sont nombreux et je vous renvoie au site mentionné ci-haut pour les détails. La conclusion s'impose: le Taser est une arme mortelle, au même titre qu'une arme à feu. La seule observation d'une victime est convaincante. Le constructeur du Taser aura beau vociférer sur tous les tons et nous présenter d'innombrables études scientifiques sur son site Web, rien n'y fera. D'ailleurs, ce dernier n'a-t-il pas modifié son arme pour la rendre moins mortelle? Le problème, tout comme celui des armes à feu, est affaire de circonstances et de discernement — faculté qui fait souvent défaut chez les policiers. Il existe assurément d'autres moyens que le Taser de maîtriser quelqu'un. Le rôle de la police est de maintenir l'ordre, non de tuer son prochain. Tout doit être mis

en branle pour bannir le Taser. J'encourage toutes les victimes ainsi que les familles endeuillées à poursuivre les policiers fautifs en Cour criminelle pour homicide volontaire.

Marc Beaudoin
Val-d'Or, le 15 juillet 2010

Faire peur aux fidèles

Que recherche le rédacteur en chef de *Life-site-news.com* en s'attaquant ouvertement et constamment à l'abbé Raymond Gravel, un prêtre reconnu pour son approche qui ressemble à celle que l'on m'a apprise sur le Christ de mon enfance? Le Christ n'a jamais été proche des pouvoirs en place. Le Christ était présent parmi les pauvres, les déshérités, les pêcheurs, l'homme et la femme de la rue. Il a même chassé les marchands du Temple. Le Christ est allé jusqu'à proposer à ses apôtres: abandonnez tout et suivez-moi! Croyez-vous qu'il leur annonçait qu'ils iraient construire une immense Église faite de structures, ou leur présence parmi et dans le peuple au quotidien? En essayant d'influencer la hiérarchie catholique du Québec pour empêcher l'abbé Raymond Gravel de parler, en intervenant même auprès de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, John-Henry Westen finira par éloigner davantage de fidèles de l'Église catholique du Québec, et je crois sincèrement que les évêques de chez nous l'ont bien compris. Ne laissons pas se réaliser chez nous ce que les Orangistes cultivaient en Irlande du Nord depuis plus de trois siècles, soit la division entre les humains; ce n'est pas ce que nous enseigne le Christ Jésus.

André Mainguy
Longueuil, le 16 juillet 2010

Faut-il «purifier» l'Église?

Je trouve inquiétantes les attaques dont fait l'objet ces jours-ci l'abbé Raymond Gravel. Pour beaucoup de gens dont je fais partie, son intelligence et son désir de s'adresser aux chrétiens dans leur liberté inspirent le

respect et suscitent l'espoir, alors que les églises se vident et qu'il y a un manque flagrant de prêtres. De nos jours, l'adhésion au christianisme est un choix personnel, et non une forme de conformisme social. La seule force d'une religion, contre toutes les dérives sectaires, consiste alors à essayer de donner un sens à l'existence, à la souffrance et à la mort, non seulement par l'action, mais aussi par la réflexion, le dialogue et le débat.

Une institution doit-elle ressembler à un régime totalitaire taxant de déviance et menaçant d'exclusion toute personne désirent faire évoluer son Église? Va-t-on alors demander d'aller voir ailleurs aux milliers de croyants qui n'adhèrent pas nécessairement à toutes les prescriptions morales d'une Église? Ou est-il possible d'écouter ces gens qui en font partie? Le christianisme au cours des siècles a transformé la société et, au besoin, il a parfois été subversif. Mais cela ne signifie pas un christianisme dénonciateur et se posant totalement en contre-culture, selon un enseignement non négociable.

Anne Pasquier
Québec, le 15 juillet 2010

Fontaine = abreuvoir

Par un beau matin chaud de juillet, je pédalais au parc Maisonneuve et j'avais oublié ma bouteille d'eau. Je n'ai pas paniqué, je savais qu'il y avait des fontaines au parc.

Je suis arrivée à la fontaine la langue à terre, j'avais très soif. La fontaine était transformée en abreuvoir, j'ai ravalé ma salive. Le chien s'abreuvait tout à l'aise pendant que le maître s'abreuvait bien gentiment des exploits de son chien assoiffé. Plus jamais je n'oublierai ma bouteille d'eau.

Où donc était passé Monsieur le Chien avant de s'abreuver à la fontaine? L'histoire ne le dit pas. Fine bouche, dédaigneuse? Non, simplement respectueuse des lieux publics et des gens qui les fréquentent.

Sylvie Ross
Montréal, le 13 juillet 2010

LIBRE OPINION

La Charte et Omar Khadr

IRWIN COTLER

Ancien ministre fédéral de la Justice et député de Mont-Royal

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il ferait appel d'une décision de la Cour fédérale statuant qu'Omar Khadr a droit «à l'équité procédurale et à la justice naturelle». Cette décision de la cour confirme les jugements antérieurs des cours suprêmes du Canada et des États-Unis, selon lesquels la détention illégale de M. Khadr et les abus dont il a été victime durant sa détention contreviennent au droit humanitaire international en général et aux principes fondamentaux de la primauté du droit en particulier.

Rappelons que M. Khadr a été expédié sans procès à la prison de Guantánamo après avoir été accusé à l'âge de 15 ans, donc en tant qu'«enfant-soldat», du meurtre d'un technicien médical américain en 2002.

Son procès, qui s'ouvrira dans quelques semaines devant un tribunal militaire américain, sera le premier procès d'un enfant-soldat de l'histoire moderne — procès interdit en vertu du droit humanitaire international. En termes simples, le droit considère un enfant-soldat comme une jeune victime à réhabiliter plutôt que comme un agresseur à traîner en justice.

Plus tôt cette année, la Cour suprême du Canada a conclu à l'unanimité que le «Canada a acti-

vement participé à un processus contraire aux obligations internationales qui lui incombent en matière de droits de la personne et a contribué à la détention continue de Khadr, de telle sorte qu'il a porté atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de sa personne que lui garantit l'article 7 de la Charte, et ce, de manière incompatible avec les principes de justice fondamentale». Qui plus est, la Cour a statué que la violation des droits de M. Khadr se poursuivait encore aujourd'hui.

Bien que la Cour suprême ait reconnu que la violation de ces droits justifiait une réparation, elle n'a pas exigé le rapatriement de M. Khadr (qu'elle a plutôt présenté comme une option), préférant laisser au gouvernement le soin de concevoir lui-même la mesure de réparation appropriée. Le gouvernement s'est borné à demander au gouvernement américain de ne pas utiliser les renseignements obtenus par les fonctionnaires canadiens dans l'affaire Khadr.

La Cour fédérale a statué que le droit de M. Khadr à l'équité procédurale n'a pas été respecté. En outre, la Cour a jugé que les mesures prises par le gouvernement pour protéger les droits de M. Khadr étaient tout à fait insuffisantes, les États-Unis n'ayant donné aucune garantie que les renseignements obtenus par les représentants canadiens ne seraient pas utilisés contre lui.

Le juge Justin Zinn a statué que demander le rapatriement de M. Khadr constituait «la seule autre

mesure de réparation à laquelle je puisse songer qui pourrait éventuellement remédier à la violation» et a conclu que «s'il n'y avait qu'une seule mesure de réparation susceptible de corriger la violation des droits d'une personne garantis par la Charte, alors la Cour doit ordonner la prise d'une telle mesure de réparation». Le juge Zinn n'a pas ordonné le rapatriement, mais il a donné au gouvernement sept jours pour qu'il puisse fixer «d'autres mesures de réparation visant à corriger la violation».

La décision du gouvernement de faire appel constitue une suite de procédures inutiles, dilatoires et préjudiciables. Tout cela se fait aux frais du contribuable. Le gouvernement base son appel sur l'exclusivité du pouvoir exécutif en matière d'affaires étrangères. Toutefois, ce n'est pas la séparation des pouvoirs qui est en cause ici: la Cour fédérale et la Cour suprême en ont toutes deux tenu compte dans leur décision. Le problème réside plutôt dans la violation caractérisée des droits de M. Khadr de la part du gouvernement. La violation continue sans aucune réparation — si le gouvernement a d'autres choix, pourquoi ne pas les proposer au lieu de faire appel? Le juge Zinn a accordé au gouvernement le temps de présenter quelque chose — même de lui demander une extension pour ce faire —, mais le gouvernement a décidé qu'il valait mieux éviter la question plutôt que d'y répondre.

La question du principe de la primauté du droit

ne se pose pas dans les dossiers faciles, mais dans les dossiers impopulaires. Sans conteste, la famille Khadr s'est révélée, comme certains l'ont suggéré, «la première famille du terrorisme», et les allégations contre M. Khadr sont effectivement graves. Néanmoins, M. Khadr a droit à la justice fondamentale qui, de l'avis des tribunaux, lui a été refusée pendant toutes ces années, si impopulaire que soit son dossier.

La propension du gouvernement à multiplier les retards, les détours et les faux-fuyants dans ce dossier est des plus troublantes. Amnistie internationale y voit pour sa part un acte de provocation stupéfiant («breath-taking defiance»). En fait, selon les médias, les États-Unis attendent simplement que le Canada demande le rapatriement de M. Khadr et préféreraient le faire rapatrier pour éviter la poursuite en justice d'un enfant-soldat.

Les organisations non gouvernementales des droits de la personne ont décrié le traitement de M. Khadr. Les comités de la Chambre des communes ont reconnu avoir fait fausse route et ont recommandé son rapatriement, et les tribunaux canadiens ont donné leur appui à cette mesure de réparation. Il est temps que le gouvernement respecte ses obligations juridiques en vertu de la Charte et du droit international — qui ont été confirmées à plusieurs reprises par les tribunaux canadiens — et demande le retour de M. Khadr.

IDÉES

VOYAGE EN TERRA INCOGNITA



Est-il besoin de voyager longtemps pour découvrir un territoire inconnu? Une frontière invisible sépare l'univers des non-Autochtones de celui des Premières Nations, méconnues dans leur histoire, leur quotidien, leurs valeurs, leurs faiblesses et leurs forces, leur désespoir et leurs espoirs. Partir à la découverte de cette destination peu fréquentée, tel est l'objectif de la productrice du Wapikoni mobile, Manon Barbeau, et de Ghislain Picard, chef des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui se livrent une correspondance sur ces communautés. Tous les lundis de l'été dans cette page, ils échangent impressions, réflexions et questions. Bon voyage...

La mémoire courte

GHISLAIN PICARD

Chef des Premières Nations du Québec et du Labrador

Chère Manon, En effet, il faut que la situation actuelle débouche sur un renouveau afin de permettre à nos communautés de progresser au même rythme que les autres et, surtout, leur donner la chance de poser des gestes constructifs, plutôt que se retrouver trop souvent sur un pied d'alerte à attendre la première occasion de critiquer une fois de plus la politique gouvernementale. C'est une position qui n'est jamais confortable, mais il faut quand même que quelqu'un le fasse et l'odieux nous revient, sans doute plus souvent qu'on ne le souhaiterait.

Je reviens et me permets d'insister sur la responsabilité que nous avons comme collectivité, comme Premières Nations, dans la mise en place des conditions nécessaires au développement social, culturel, économique et politique de nos populations. J'ai eu l'occasion ces derniers jours de voir s'exprimer une de ces valeurs que j'estime fondamentale, la plus importante sans doute, soit l'affirmation nationale.

Moment marquant

Je sais qu'une partie importante de la population québécoise s'y reconnaît. Depuis vingt ans, la communauté mohawk de Kahnawake tient un pow wow annuel sur son territoire, et j'ai vu défiler, pendant les deux jours où j'étais présent, beaucoup de gens issus de différentes nations qui affichaient la fierté d'être qui ils sont. Ils ont passé la fin de semaine à faire leurs pas de danse au son des tambours provenant de tous les coins de la grande île de la Tortue, appellation par laquelle nous désignons ce que vous appelez l'Amérique du Nord. Il nous faut promouvoir plus souvent ce type de manifestations.

Ce grand rendez-vous a été pensé et organisé initialement comme moment pour nous souvenir des événements autour de la «crise d'Oka», moment marquant pour nous tous, que nous soyons issus d'une Première Nation ou encore Québécois. C'est aussi une occasion pour nourrir le rapprochement entre notre communauté et la vôtre, comme nous le rappelait le grand chef Delisle de Kahnawake. D'ailleurs, quoi de plus approprié en cette année de rapprochement des cultures qu'a proclamé l'UNESCO?

Le partage

Cette volonté manifeste d'engager le dialogue m'amène à ce que je considère comme une autre étape importante de notre cheminement comme

Premières Nations, celle où nous devons apprendre à partager avec la société que nous côtoyons. Je crois sincèrement que nous sommes déjà engagés dans cette voie depuis quelques années. Il y a plusieurs exemples de coopération à travers le Québec, entre des gouvernements de Premières Nations et municipaux, à travers leurs élus respectifs, qui, tout en respectant leurs différences, se donnent la main pour promouvoir leur développement.

C'est aussi dans cet esprit que fut organisé le grand Forum socioéconomique de Mashteuiatsh en octobre 2006, avec une participation sans précédent des gouvernements provincial et fédéral, mais également celle de la société civile québécoise. Près de quatre ans plus tard, on peut dire que c'est avec cette dernière que les liens tissés lors du Forum ont été les plus productifs. D'ailleurs, nous avons constaté que c'est davantage avec les organismes issus de la société civile que continuent les actions dans l'esprit des objectifs poursuivis par le Forum.

Par ailleurs, tout le monde, sans exception, a convenu de l'importance évidente d'une meilleure éducation touchant les enjeux spécifiques aux Premières Nations. Trop souvent, dans l'histoire de nos relations depuis que les premiers arrivants ont foulé ces vastes territoires, nos peuples ont été marginalisés avec l'intention, depuis avouée, de les assimiler. Tu nous le rappelles: tous les moyens étaient bons, notamment les pensionnats indiens. Il y en a eu plusieurs autres. Difficile à croire, mais ils étaient peut-être encore plus brutaux.

Moments de douleur

Il y a eu évidemment, comme tu l'indiques, les interdictions autour des pratiques spirituelles, sous la menace de peines sévères. Il y a un temps où le tambour traditionnel, si essentiel dans le cycle de vie des Innus, était carrément interdit. Comment s'étonner, dans de telles conditions, que nos peuples aient été victimes d'un fossé entre eux-mêmes et leur passé collectif. C'était voulu ainsi et délibéré.

Trois peu de personnes peuvent prétendre être au fait de ces pans douloureux de notre histoire commune. Ce qui est peut-être un peu normal étant donné qu'encore aujourd'hui, une bonne proportion de la société québécoise croit que le monde ici a commencé avec le débarquement de Colomb et tous ceux qui l'ont suivi. Il faut bien me comprendre: je ne veux pas ici fermer les yeux sur ce que nous avons vécu au cours des cinq derniers siècles, on ne referra pas l'histoire. Cependant, si nous sommes condamnés à vivre ensemble, comme le concluait un ancien ministre aux Affaires autochtones il y a quelques années, il faut alors nous assurer que tout le monde détient toute la vérité et rien que la vérité sur ce qui s'est vrai-



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

La crise d'Oka, dont on commémorait récemment les vingt ans, a été à l'origine de la commission Erasmus-Dussault.

ment passé. Nous le devons bien à ces générations qui sont derrière nous et qui savent si peu de choses de ce passé. Ne dit-on pas qu'il faut savoir d'où on vient si on veut savoir où l'on veut aller?

Rêver

Nos rêves... Je n'aurai pas la prétention de tout connaître sur les intentions de nos peuples quant à leur avenir collectif, mais j'ai au moins la certitude qu'il devra être un futur qui diffère beaucoup de la réalité contemporaine. Mon premier réflexe est de te renvoyer au rapport de la commission

Erasmus-Dussault, qui, entre 1991 et 1996, a pris le pouls de nos populations sur les constats qu'elles faisaient de l'héritage des cinq derniers siècles et, surtout, les actions qui devraient idéalement nous guider pour les années à venir.

Jamais un rapport n'aura à ce point fait consensus parmi les Chefs du pays entier. Pourtant, aujourd'hui, on peine à voir combien, des plus de quatre cents recommandations de ce fameux rapport, ont été mises en œuvre. Or, c'est la «crise d'Oka», dont on commémorait récemment les vingt ans, qui est à l'origine de cette commission. On a décidément la mémoire trop courte.

RECENSEMENT

L'art de gouverner au préjugé

Collectif d'auteurs membres du Centre interuniversitaire d'études québécoises

Le 26 juin, le gouvernement canadien annonçait en catimini une décision aux conséquences négatives graves pour tous les citoyens, à savoir la fin de l'obligation de remplir le formulaire long du recensement que recevait un ménage sur cinq depuis 1971. Prétendant fallacieusement la protection de la vie privée, ce décret privera la population d'informations nécessaires à la prise de décisions éclairées, alors que ce même gouvernement autorise la collecte de données beaucoup plus personnelles par des sociétés privées qui les utilisent et en font le commerce pour leur bénéfice propre.

À quoi servent ces données?

Les informations colligées par Statistique Canada à l'aide du questionnaire long du recensement quinquennal sont nécessaires pour dresser un portrait complet de la population à l'échelle du pays comme à l'échelle du quartier. Elles sont utilisées pour appuyer les décisions prises par tous les corps publics et privés œuvrant dans toutes les sphères d'activités, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'économie, de la scolarisation ou de la culture.

Par exemple, elles servent à l'établissement des secteurs d'écoles primaires et secondaires ou dans les prévisions de clientèles scolaires; à la planification de l'offre de services de santé, de soutien aux personnes âgées ou de logements sociaux; aux études de marché pour l'implantation d'une garde-privée, d'une épicerie fine, d'une succursale de la Société des alcools du Québec ou d'un itinéraire d'autobus; à la mise en place d'un programme de lutte à l'analphabétisme ou d'une bibliothèque de quartier. Bref, peu de décisions responsables sont prises par un large éventail d'acteurs collectifs ou

individuels sans qu'ils aient recours à ces données.

Comprendre la société

Outre leur usage immédiat pour la prise de décision, ces informations permettent également d'analyser l'évolution des faits de société, des traits structurels des collectivités régionales et nationales, des comportements collectifs. Des spécialistes des sciences humaines, sociales et médicales les décortiquent, établissent des liens entre elles au moyen de modèles statistiques sophistiqués pour mieux comprendre la société (québécoise, canadienne, d'une province ou d'une région en particulier) dans son ensemble et dans ses composantes.

Les connaissances ainsi produites permettent de donner des avis plus justes aux instances gouvernementales concernées et de contribuer aux débats scientifiques qui animent les réseaux nationaux ou internationaux. Sur ce dernier plan, la qualité des informations recueillies — jusqu'à maintenant — par Statistique Canada fait l'envie des scientifiques à l'échelle de la planète et positionne avantageusement ceux du Canada et du Québec sur la scène mondiale.

Une atteinte à la vie privée?

Et voilà que le gouvernement fédéral décrète unilatéralement son abandon et le remplace par un questionnaire similaire, mais optionnel et distribué à un ménage sur trois, au lieu d'un ménage sur cinq. Le gouvernement espère que les répondants volontaires se répartiront de telle sorte que leur représentativité statistique sera préservée. C'est de la pensée magique!

Il sera impossible d'en évaluer la représentativité, car il n'existera pas de données de comparaison sauf l'âge, le sexe et le lieu de résidence, soit les données recueillies pour toute la population au moyen du for-

mulaire court. Il n'y aura plus moyen de savoir si les groupes culturels, les immigrants, les catégories socio-professionnelles ou les classes de revenus seront bien représentés. Bref, les données utilisées pour dresser les profils des communautés et, par conséquent, pour prendre des décisions bien informées ne seront plus fiables.

Argument absurde

La raison invoquée par le gouvernement pour mettre fin au caractère obligatoire du questionnaire long, telle que formulée par Erik Waddell, le directeur des communications du ministre canadien de l'Industrie Tony Clement, est de (traduction libre) «limiter raisonnablement ce que la plupart des Canadiens ressentent comme une intrusion dans leur vie privée». L'argument, repris par le ministre et d'autres porte-parole conservateurs, est irrecevable, ne serait-ce que par son absurdité: s'ils considèrent la chose comme une intrusion dans leur vie personnelle, les Canadiens ne répondront pas. Si, dans un scénario très optimiste, la moitié des ménages répondent (ce qui représenterait déjà une perte par rapport aux 20 % actuels), de quelle moitié s'agit-il? Comment cette proportion se distribuera-t-elle selon les régions, les localités, les lieux de naissance, l'appartenance culturelle ou religieuse? Il sera impossible de le savoir ni même de l'estimer.

De la conjecture comme gouvernance

Dans un texte publié dans *Le Devoir* le 5 juillet, Richard Shearmur annonçait le début d'une ère d'obscurantisme sociétal, de repli démocratique, de dépossession de l'information publique. Il avait tout à fait raison. En refusant à Statistique Canada la possibilité de recueillir des informations détaillées sur un échantillon représentatif de la population, le gouvernement conservateur fédéral condamne les col-

lectivités locales, régionales et provinciales, les chercheurs des sciences humaines et sociales, les groupes populaires, les investisseurs, bref les citoyens, d'une information fiable pour laquelle il n'existe aucun substitut.

De façon plus perverse, le gouvernement sape la crédibilité de son agence statistique et se prive lui-même de données solides, nécessaires, dans une société de droit, et afin de prendre des décisions éclairées. Sans elles, ni lui ni les autres acteurs sociaux ne pourront s'appuyer sur des analyses étayées pour identifier les enjeux collectifs, pour fonder les réponses aux questions que ces enjeux soulèvent, ce qui ouvrira la voie aux perceptions, aux impressions, aux conjectures, aux justifications purement idéologiques, sinon démagogiques.

De la part d'un gouvernement qui permet déjà aux entreprises d'accumuler des masses d'informations bien plus délicates que celles recueillies au moyen du recensement (profil de consommation par les compagnies émettrices de cartes de crédit, par les banques, dossier de crédit par les agences de cotation, profil de navigation Internet par les gestionnaires de moteurs de recherche), l'abolition du questionnaire long apparaît comme un autre acte de démission étatique devant des acteurs nettement discrets, mais aux desseins non moins nets et éloignés du bien commun.

Ont signé ce texte: Marc St-Hilaire, Donald Fyson, Ivan Rousseau, Claude Bellavance, Arnaud Bessière, Hélène Charron, Jean Charron, Michèle Dagenais, Lisa Y. Dillon, Andrée Dufour, Lucia Ferretti, Jonathan Fournier, Jean-Philippe Garneau, Peter Gossage, François Guérard, René Hardy, Pierre Lanthier, Richard Marcoux, France Normand, Sherry Olson, Yves Roby, Gilles Routhier, Diane Saint-Laurent, Laurent Turcot, André Turmel, Brian Young.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélaïr Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélaïr (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folié-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimaud (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

MOBILIER

« Il y a eu plusieurs causes sur l'affichage sur le mobilier urbain et les villes ne semblent pas vouloir changer »

SUITE DE LA PAGE 1

contesté la loi parce que je trouvais que c'était trop restrictif. La Ville de Montréal de même que beaucoup d'autres municipalités ne sont pas intéressées à avoir de vrais espaces communs et populaires», a déploré Jaggi Singh.

Le droit à l'affichage

Jaggi Singh tient mordicus à ce droit d'affichage, qui exprime le dynamisme d'une culture. « Pour les gens des quartiers populaires, les militants, les artistes, mettre une affiche montre le dynamisme de la ville. Mais Montréal l'interdit », a-t-il souligné. « La vraie culture, c'est pas la FI et les pubs qui nous incitent à consommer, mais celle qu'on crée chaque jour ».

Dans sa décision, l'Honorable André Forget, juge principal dans cette affaire, a également tenu compte des trois arrêts sur l'affichage en milieu urbain survenus ailleurs au Canada, soit Ramsden, Guignard et Greater Vancouver. Dans ces trois cas, on reconnaissait qu'il y avait une atteinte significative à la liberté d'expression, soit parce qu'il y avait eu interdiction totale d'afficher, soit parce que l'interdiction découlait du contenu de l'affichage.

Prenant exemple sur ces cas de jurisprudence, la Ville de Montréal avait installé quelques babillards dans certains arrondissements, mais la Cour a jugé que c'était insuffisant. Non pas que la Ville doive installer un babillard à chaque intersection de rue pour permettre de rechercher un chat perdu. Mais elle doit trouver « une façon adéquate de permettre l'affichage sur l'ensemble de son territoire d'une manière conforme à la Charte », peut-on lire dans le jugement.

Le juge ne remet toutefois pas en cause la bonne foi de la Ville et se dit conscient « des difficultés inhérentes à la poursuite de ces objectifs légitimes qui ont trait à l'environnement et à la propreté ». Mais ces raisons ne suffisent pas à justifier une restriction à une liberté fondamentale, tranche-t-il.

Une nouvelle réglementation ?

Selon l'avocat dans cet appel, M^e Julius Grey, la Ville doit tenir compte de la jurisprudence et modifier sa loi. « Il y a eu plusieurs causes sur l'affichage sur le mobilier urbain et les villes ne semblent pas vouloir changer », a-t-il constaté. Le règlement demeurera toutefois valide pour les six prochains mois, pour permettre à la métropole d'ajuster son règlement « si tel est son désir », a rappelé la Cour. Un porte-parole de la Ville, Gonzalo Nunez, a fait savoir au Devoir qu'aucun commentaire ne serait fait avant un examen en profondeur de la décision. Il a rappelé que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour porter le jugement en appel devant la Cour suprême.

Un autre jugement en cour d'appel, également sur le droit d'affichage, a été publié jeudi dernier, soit le même jour. Cette fois, on a donné raison à la Ville de Montréal, qui en appelait d'une décision rendue en Cour supérieure en faveur de Nouvelle Acropole Canada, un mouvement socio-religieux considéré comme une secte en France.

Celle-ci avait d'abord été condamnée par la Cour municipale pour avoir attaché avec des « T-rape », à sept reprises, une affiche sur le mobilier urbain, soit des lampes, poteaux ou arbres, puis déclarée non coupable en Cour supérieure. Selon M^e Julius Grey, également avocat dans cette affaire, Nouvelle Acropole Canada ne l'a pas emporté parce que la défense n'était pas fondée sur la prétention que le Règlement violait les droits. « On a présumé que le règlement était valide et on n'a pas essayé de l'invalidier, comme on a fait dans la cause de Jaggi Singh », a-t-il expliqué.

Le Devoir

G20

SUITE DE LA PAGE 1

Mobilisation estivale

« On se seraient crus en octobre 70! », s'inquiète Mario Beaulieu, de la Société Saint-Jean-Baptiste. « Il y a plusieurs témoignages, c'est clair que les Québécois ont été ciblés, intimidés, victimes de commentaires xénophobes », poursuit-il. Aussi, devant les « violations évidentes des libertés civiles » à Toronto, il estime nécessaire la tenue d'une enquête publique. « Est-ce qu'il y a eu un mot d'ordre? Quel va être le respect au droit de manifester à l'avenir? », demande-t-il.

Du côté du Comité national de l'aile jeunesse du Parti québécois, « les nouvelles que nous avons eues du G20 nous inquiètent, tant du côté

du profilage des Québécois que des droits humains bafoués », explique Gabrielle Lemieux. « Ça prend des coalitions, il faut qu'il y ait le plus de gens possibles au Québec et ailleurs pour dénoncer et agir. Il ne faut pas que les gens oublient malgré les vacances. » Plusieurs étudiants et jeunes adultes figurant au nombre des arrêtés, elle estime également important de leur apporter un soutien financier, voire psychologique. « Les procédures judiciaires, c'est coûteux en temps et en argent », dit-elle.

« L'idée, c'est de rassembler les gens », dit Thomas Deshaies, qui juge que « jusqu'à maintenant, il y a eu beaucoup de témoignages et peu de gestes concrets ». Le jeune homme s'estime chanceux de sortir de son expérience avec, somme toute, que des accusations de complot contre lui, alors que psychologiquement, croit-il, « des amis en ont pour des mois à s'en remettre ».

Contrairement à la CLAC, la Convergence des

luttés anticapitalistes, cette nouvelle coalition précise qu'elle « dénonce les violences » et tient à la tenue d'une enquête publique. « Peut-être qu'on est un peu plus modérés [que la CLAC], dit François Tousignant, mais malgré les divergences d'opinions, tout le monde est uni, on marche dans la même direction. »

Les manifestations autour du sommet du G20 se sont soldées par plus de 1000 arrestations, dont une portion seulement a donné lieu à des accusations formelles. Les policiers de Toronto recherchent toujours des individus soupçonnés d'avoir fracassé des vitrines ou incendié des véhicules de police. Samedi encore, plusieurs villes ont été le théâtre de manifestations pacifiques réclamant la tenue d'une enquête publique sur le travail des policiers et les conditions de détention pendant cette fin de semaine de fin juin.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Depuis la première manifestation organisée par la Coalition des luttes anticapitalistes au lendemain du G20 (notre photo), les marches populaires se sont succédé pour réclamer que la lumière soit faite sur les agissements des policiers et les conditions de détention pendant le sommet.

VIH

SUITE DE LA PAGE 1

États-Unis avaient d'ailleurs dû augmenter leur contribution de 3,95 milliards en 2008 à 4,4 milliards l'an dernier afin de compenser la baisse des contributions de nombreux autres États, comme l'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas et... le Canada.

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), à l'origine du sida, touche 33,4 millions de personnes actuellement, soit un peu moins que la population canadienne. Quelque cinq millions de personnes sont aujourd'hui traitées, soit dix fois plus qu'il y a six ans, mais moins de la moitié de ceux qui devraient être en traitement.

« Alors que nous voyons les premiers succès dans la prévention et le traitement, il faut redoubler d'efforts, pas réduire les efforts », a souligné le directeur exécutif du programme Onusida, Michel Sidibé. Le président de la Société internationale pour le sida (IAS), Julio Montaner, a pour sa part ironisé sur les priorités des gouvernements des pays industrialisés: « L'an dernier, les pays riches n'ont eu aucun problème

à trouver des milliards pour sauver les banquiers avides de Wall Street. »

Quelques minutes auparavant, une soixantaine de militants avaient pris d'assaut la scène, exigeant un financement accru. « Pas de marche arrière, des fonds pour l'aide », était-il écrit sur une banderole géante qu'ils ont accrochée. Près de 300 autres militants défilaient à l'extérieur du palais des conférences de la capitale autrichienne au son des vuvuzelas, ces flûtes en plastique utilisées dans les stades sud-africains pendant la Coupe du monde de football. « Tenez vos promesses, nous voulons vivre », scandaient-ils.

Déclaration de Vienne

Sur la ligne de front de la lutte contre le sida, des scientifiques de renommée internationale réclament avec force qu'on revienne sur l'approche répressive de la politique mondiale sur la drogue injectable, qui concourt, selon eux, de manière dramatique à la propagation du virus. « La criminalisation des utilisateurs de drogues illicites alimente l'épidémie de VIH et a eu des retombées essentiellement négatives sur la santé et la société. Nous avons besoin d'une réorientation complète des politiques », affirment-ils dans un texte intitulé Déclaration de Vienne.

La présidente de la Société autrichienne sur le

sida, Brigitte Schmied, ainsi que la codécouvreuse du VIH, Françoise Barré-Sinoussi, qui s'est vue remettre le prix Nobel de médecine de 1998, figurent sur la liste des signataires du texte. Demandant que l'on reconnaisse « les limites et les préjudices de la prohibition des drogues », elles appellent à une réforme de la « guerre contre la drogue » qui permette « d'éliminer les obstacles à la mise en place de régimes efficaces de prévention, de traitement et de soins du VIH ».

Plus la politique contre les usagers est répressive, plus elle contribue à la propagation du VIH: au lieu de se soigner, les toxicomanes vivent leur dépendance le plus discrètement possible, s'échangent les seringues et ne disposent souvent d'aucun service, si bien que, hors de l'Afrique subsaharienne, une contamination du VIH/sida sur trois, actuellement, est liée à l'injection de drogue.

Les signataires de la Déclaration de Vienne demandent des mesures d'urgence visant à faire en sorte que les Nations unies « s'expriment d'une seule voix pour appuyer la décriminalisation des utilisateurs de drogues et l'adoption de stratégies de lutte antidrogue basées sur des données probantes ».

Le Devoir
Avec Le Monde et l'AFP et Reuters

HORMONES

SUITE DE LA PAGE 1

« Les hommes sont fiers de leur testostérone, ils sont fiers quand ils n'en manquent pas, ils se sentent virils. Les femmes en ont honte, elles ont honte d'en prendre, au point de le cacher », constate celle qui traite tant l'homme en pleine andropause que la femme ménopausée dans sa clinique spécialisée, en Outaouais.

Entre l'homme et la femme sur son « retour d'âge », c'est « deux poids deux mesures », constate-t-elle. On s'occupe avec sérieux de monsieur, madame se voit souvent incomprise, voire... envoyée chez le psychiatre!

Une situation qui s'est détériorée après la parution des désormais célèbres études de la Women Health Initiative (WHI), au début des années 2000, qui soulignaient que l'hormonothérapie utilisée pour le traitement de la ménopause augmentait légèrement le risque de développer un cancer du sein. À l'époque, les femmes débarquent, paniquées, dans son an-

cie bureau de Victoriaville. Devant le traitement médiatique victoriste et l'incompréhension par les médecins eux-mêmes de la portée réelle des résultats de cette étude, Sylvie Demers est en colère.

« On a créé une hystérie collective! », dit-elle. « Plusieurs ont cessé de prendre leurs hormones, certaines de force par leur médecin. Certaines pour qui ça allait bien ont arrêté par peur du cancer! Aberrant », en regard du risque réel, souligne-t-elle. « On a accusé les œstrogènes, on a accusé les hormones de la féminité. C'est venu rejoindre la militante en moi. »

« Ce n'est pas dans la tête! »

Pour la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), l'hormonothérapie devrait être prescrite pour traiter les symptômes de la ménopause jusqu'à concurrence de cinq ans. Dans ces conditions, le risque accru de cancer de l'ovaire « ne devrait pas influencer la décision d'une femme ».

Un déménagement plus tard, la colère de la D^{re} Demers se traduit en actes. Elle ouvre en 2005 une clinique spécialisée dans le traitement de la ménopause et de l'andropause en Outaouais et

signe en 2008 le livre *Hormones au féminin*, aux Éditions de l'Homme.

Peur des hormones? Allez chez le psychiatre, se sont fait dire plusieurs femmes. Une forme de sexisme médical, dénonce Sylvie Demers, qui, par ailleurs, a pratiqué en psychiatrie du côté des criminels et des délinquants à contrôler. « Par exemple, dans ma région, la clinique spécialisée dans le syndrome prémenstruel, c'est un psychiatre. Ce qui m'a choquée, c'est que des femmes qui n'avaient aucun antécédent psychiatrique, qui n'avaient jamais fait de dépression, n'avaient jamais eu de trouble anxieux, des femmes qui avaient des carrières, qui avaient élevé des familles, on les traitait avec des antidépresseurs pour des symptômes dus à la ménopause. » Et que l'hormonothérapie peut soulager. « Ce n'est pas dans la tête! », tonne-t-elle.

Pour éviter de se justifier, plusieurs de ses patientes cachent même qu'elles prennent des hormones à leur entourage. À l'hormonothérapie « régulière », la D^{re} Demers préfère l'hormonothérapie bio-identique. Cette dernière, non couverte par l'assurance-médicament, se compose d'hormones identiques aux hormones naturellement produites par le corps, plutôt que

de molécules semblables, comme celles contenues dans l'hormonothérapie classique et les pilules contraceptives.

À ce propos, la SOGC ne s'inquiète pas des hormones bio-identiques de marques connues, « qui ont fait l'objet de nombreux essais et qui ont obtenu l'aval de la FDA », mais émet une mise en garde contre les médicaments « préparés », dans des crèmes notamment, à la pharmacie ou par le médecin, « car ces médicaments ne sont pas approuvés par la FDA et aucune donnée scientifique ne montre les effets (bons ou nuisibles) que ces médicaments composés ont sur le corps ».

« Nous ne prenons plus de nouveaux patients », s'excuse le répondeur de la clinique privée de la D^{re} Demers. « La réponse a été effrayante. À l'automne 2008, je ne pouvais plus assurer un service de qualité, la liste d'attente était d'un an. Alors, on a arrêté de prendre des patientes », explique-t-elle. Depuis, « je reçois des lettres déchirantes, des dossiers complets! Les femmes ne se sentent pas écoutées. On banalise les symptômes de la ménopause ». Alors que « ça touche toutes les femmes, et que ça nous touche pour longtemps ».

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390